Du Tenten à la Migaronne

Commune de Villespy *Timestriel : juillet – août – septembre 2017*

N°13

Edito :

Avec les chaleurs estivales, nos abeilles vous apportent les dernières nouvelles glanées au fil des fleurs.

Vous pourrez butiner à travers nos rubriques habituelles, n'oubliez pas de les protéger car elles sont sources de vie pour nos civilisations.

Un délicieux pain d'épices clôturera votre lecture grâce à leur travail, pour le plus grand plaisir des papilles !

Le Comité de rédaction

Mairie de Villespy
04 68 94 21 16
mairie.villespy@wanadoo.fr
Site : www.villespy.fr
lundi, jeudi, vendredi :
14h - 15h30
mardi : 15h30 - 19h

Agence postale communale
04 68 94 20 00
du lundi au vendredi :
9h - 12h
Samedi : 9h - 11h30
Dépôt de pain

Ecoles
Villespy : 04 68 94 28 07
Carlipa : 04 68 94 24 33
Cenne-M : 04 68 94 23 61
SGEPI
Tél : 04 68 94 23 51
CCPLM
Tél : 04 68 76 69 40
CIAS
Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères
Ramassage et collecte
sélective mercredi matin

Boucherie Bareil
vendredi : 9h-12 ; 15h-19h
samedi : 9h-12h
Epicerie ambulante
jeudi après-midi
Laiterie EARL Moundy
jeudi matin
Pizza Hervé
jeudi soir : 06 24 92 27 63

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de recevoir le bulletin municipal par email.
Pour cela communiquez nous votre adresse, (mairie.villespy@wanadoo.fr)

Le Poids Public

2e partie de notre trilogie – « Le financement »

Le projet, à cette date,est déjà bien avancé car les plans, et le devis annoncé par le Maire en séance, en ont été dressés par Cambolives, architecte, le 15 octobre précédent. Le même Cambolives avait dressé les plans pour Carlipa, deux ans auparavant.

Le 8 décembre, le Maire est autorisé à contracter un emprunt qui coûtera chaque année y compris les intérêts à 4%, la somme de 140,84 frcs. Une imposition extraordinaire de 5 centimes ½ sera nécessaire pendant 25 ans pour le remboursement de cet emprunt. La commune épuise ainsi toutes les ressources légales à sa disposition.

Le projet a été approuvé par le Préfet le 16 mars 1896. La commune a pu obtenir le prêt au taux de 3, 80%, inférieur donc au projet initial. Le Conseil, réuni le 26 mars autorise ainsi le Maire à contracter un emprunt de 2212 frcs à 3,80% auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. Sur 25 ans.

Les choses ne trainent pas et le 29 mars, M. le Maire procède à l'adjudication des travaux, assisté de Jean Cros et Laurent Pratviel, et de Mr Desbouchages, receveur municipal.

La mise à prix est de 1252,84 frcs. Il y a 3 soumissionnaires.
On procède à l'ouverture des plis, puis on demande au public de se retirer pendant qu'on examine les pièces, après quoi, le public est autorisé à revenir.

Ouverture des soumissions :

- Hugues Hugois offre un rabais de 7%
- Salvy Guiraud, un rabais de 13%
- Sompayrac Jean, un rabais de 15%. Il remporte l'adjudication et propose comme associé Hugues Hugoy qui accepte aux mêmes conditions.
-

Le mécanisme est acheté auprès de Monsieur Falcot constructeur de matériel de pesage ; société installée à Lyon en 1876, chemin de St Rambert, qui fournissait les compagnies de chemin de fer et s'était spécialisée dans la fabrication des ponts à bascule. Ainsi décrit :

- Un pont-à-bascule avec tablier en bois de chêne avec ferrures de 3 m sur 2,10 m de large de la force de 8 000 kg pour le pesage des voitures à 4 roues … mécanisme en fer forgé muni de brides extra mobiles neutralisant l'effet des chocs sur le tablier, …. Au prix de 850 frcs, rendu franco de port en gare de Bram.
- Le montage sur place sera effectué sous la direction gratuite d'un ouvrier du fournisseur, envoyé à ses frais. 3 ans de garantie.

C'est à l'identique celui qui a été installé à Carlipa par le même constructeur, constructeur choisi aussi par Lasbordes. Villemagne, de son côté, avait préféré Franc-Elisée, fabricant de bascules à Revel.

J-P Barès (à suivre)

Quoi de neuf au village

Eau et assainissement :

Afin de ne pas perdre une partie de la Dotation Globale de Fonctionnement Intercommunale octroyée par l'État, notre Communauté de Communes a décidé de prendre cette compétence au 1er janvier 2018. La commune ne gèrera donc plus à partir de cette date, les problèmes concernant l'eau et l'assainissement.

Afin d'équilibrer, les budgets des 38 communes, différents dans leur gestion et leurs prestataires, notre Communauté étudie le dossier du tarif de l'eau. Notre contrat arrivant à échéance en 2019, ce sera donc elle qui renégociera le prix de l'eau et de l'assainissement.

Aussi, avant ce changement, le Conseil Municipal a souhaité faire des travaux sur nos réseaux, avec une partie de l'excédent du budget « Eau et Assainissement » (Cf ci-dessous) conformément à l'annonce lors des vœux de nouvel an.

- Vérification des réseaux par caméra : terminé
- Changement de la pompe de la fontaine, place de l'école : terminé
- Sécurisation du château d'eau de Cornac : terminé
- Installation de 2 postes de télésurveillance afin de détecter les déperditions d'eau : terminé
- Sectorisation du village par l'installation de 13 vannes : en cours

De plus, une pompe a été installée aux 4 Canelles. Branchée sur le réservoir, elle permet de s'approvisionner gratuitement en eau d'arrosage pour ceux qui le désirent. Nous vous rappelons que **cette eau n'est pas potable.** La notice d'utilisation est placardée sur la porte de la station de pompage.

Le choix de ces travaux a été pensé afin d'améliorer durablement le quotidien de nos concitoyens alors … pour le bien de notre planète ne gaspillons pas ce bien précieux….

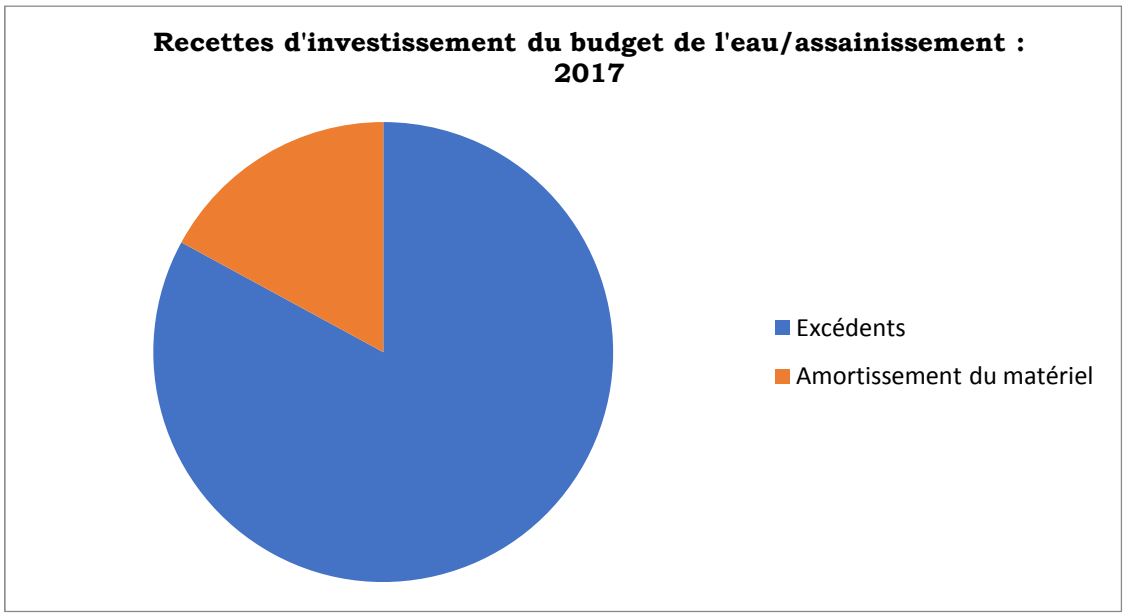

BUGET PREVISIONNEL 2017 DEPENSES EAU ET ASSAINISSEMENT

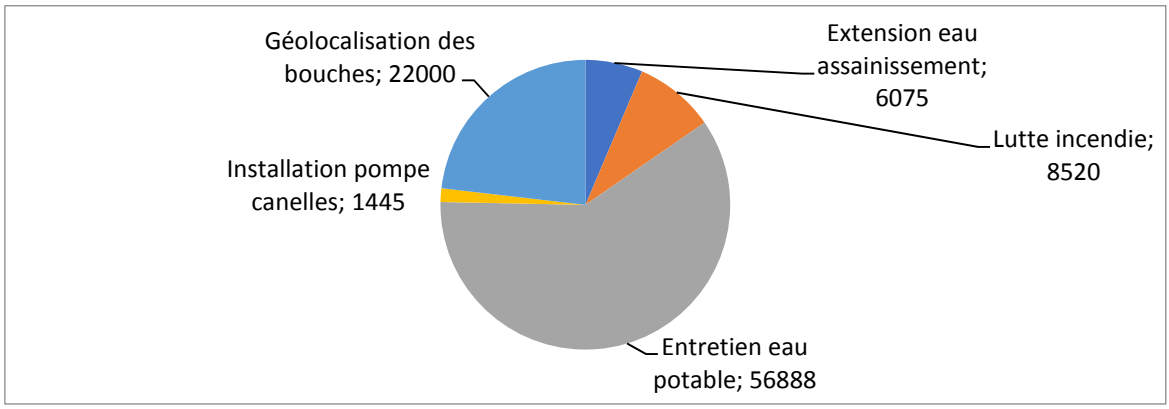

BUGET PREVISIONNEL 2017 RECETTES EAU ET ASSAINISSEMENT

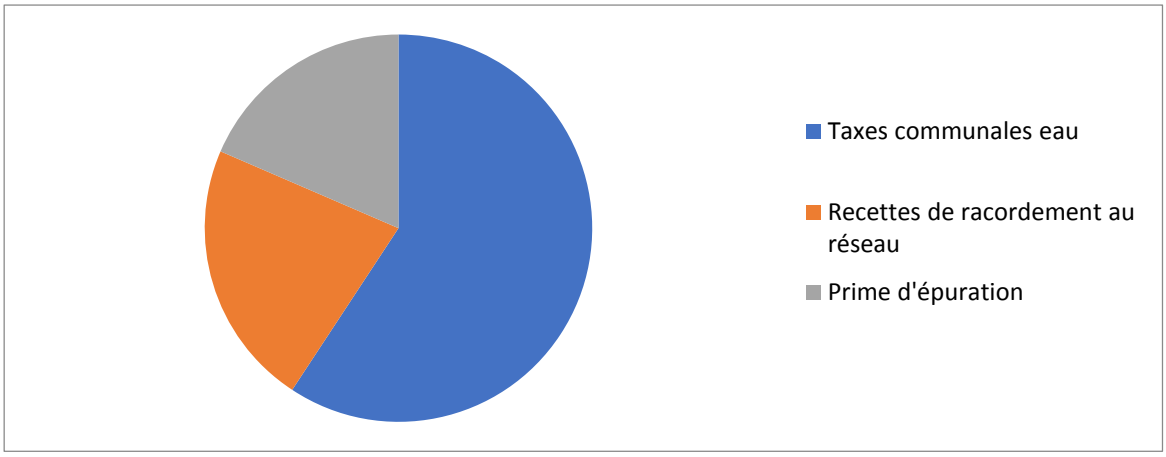

Suite au vote des budgets communaux en Conseil Municipal, voici la répartition des dépenses du budget prévisionnel, concernant les investissements et le fonctionnement.

BUDGET PREVISIONNEL 2017 COMMUNE - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

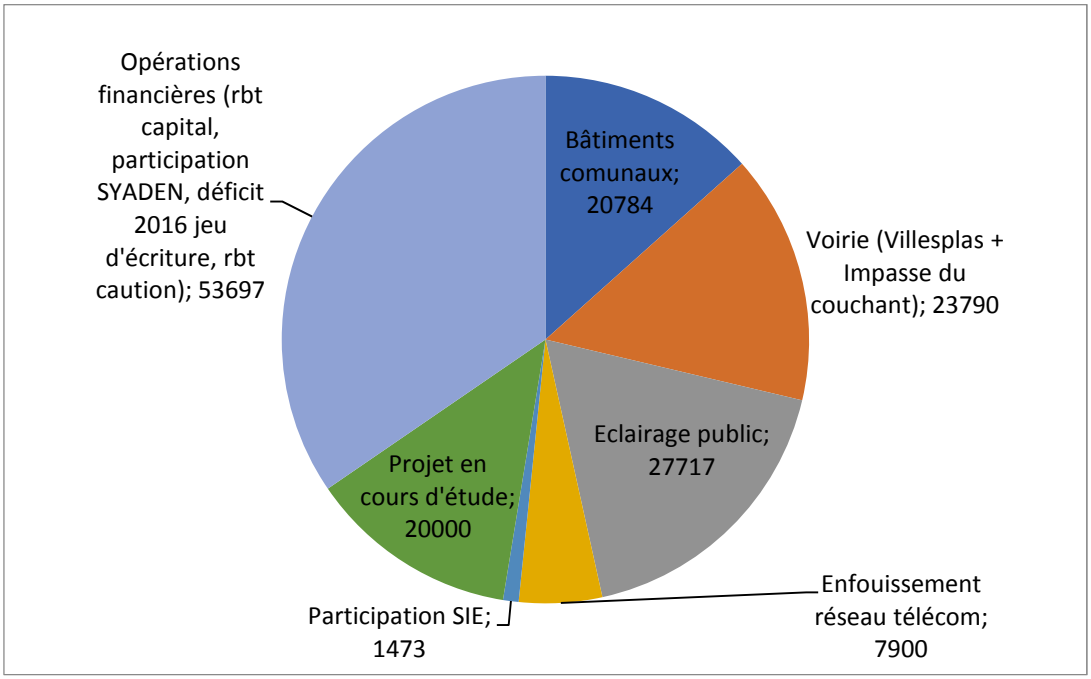

BUGET PREVISIONNEL 2017 COMMUNE – RECETTES D'INVESTISSEMENT

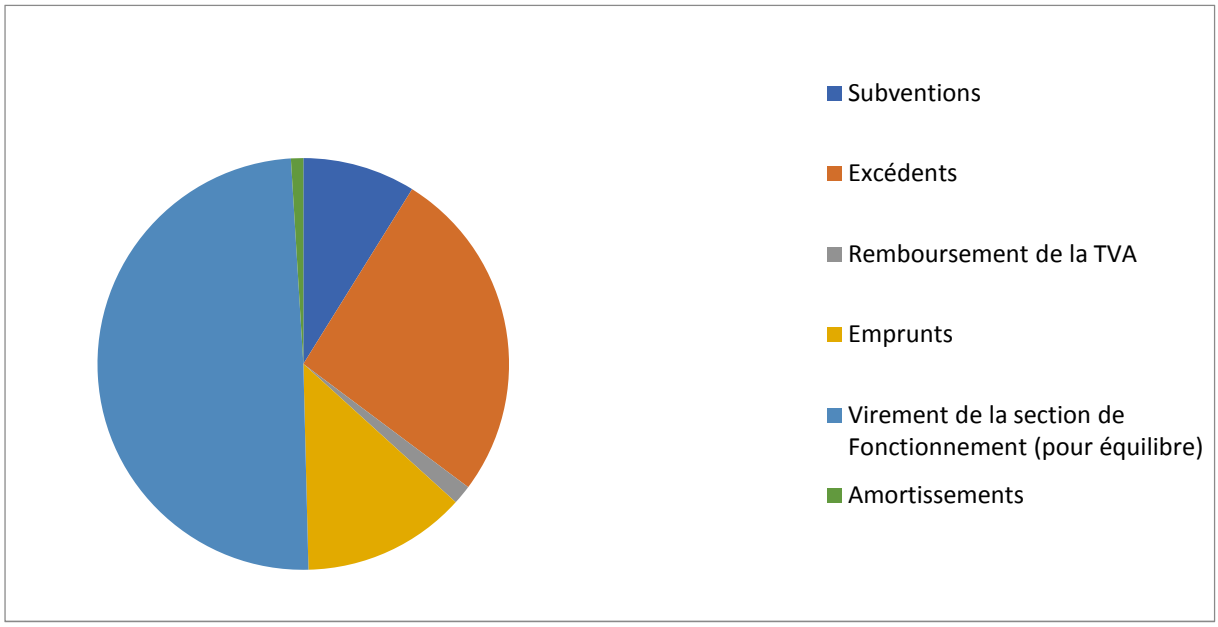

Comme vous le constatez, le virement du budget de fonctionnement sert à équilibrer le budget entre recettes et dépenses d'investissement. Ce n'est qu'un **budget prévisionnel**, en réalité il sera moins important car les dépenses sont toujours prévues à la hausse, au contraire des recettes prévues à la baisse.

BUDGET PREVIONNEL 2017 COMMUNE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

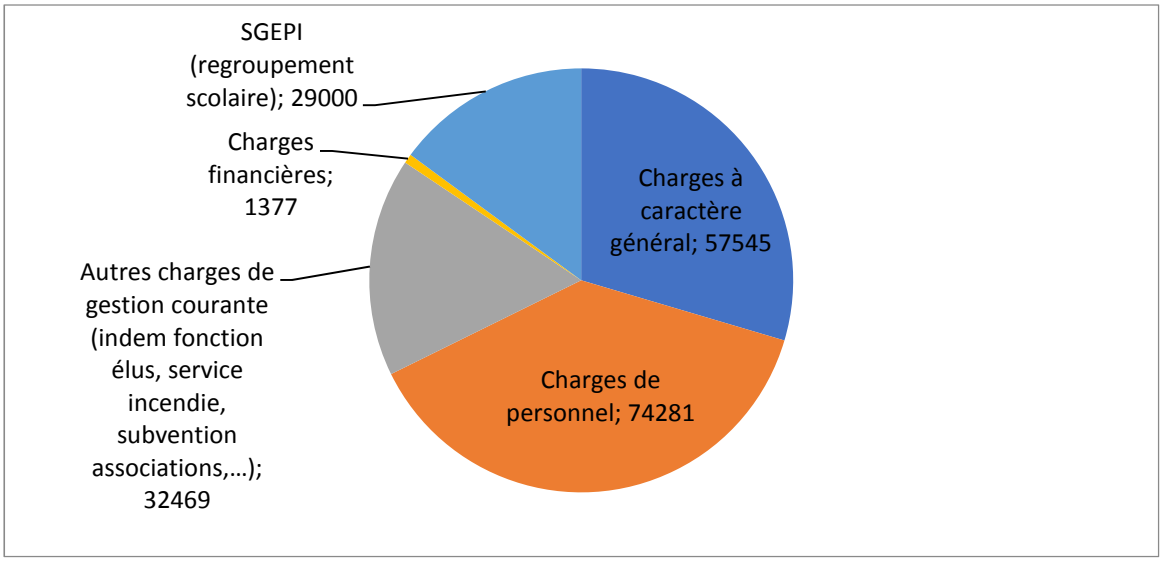

BUDGET PREVIONNEL 2017 COMMUNE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

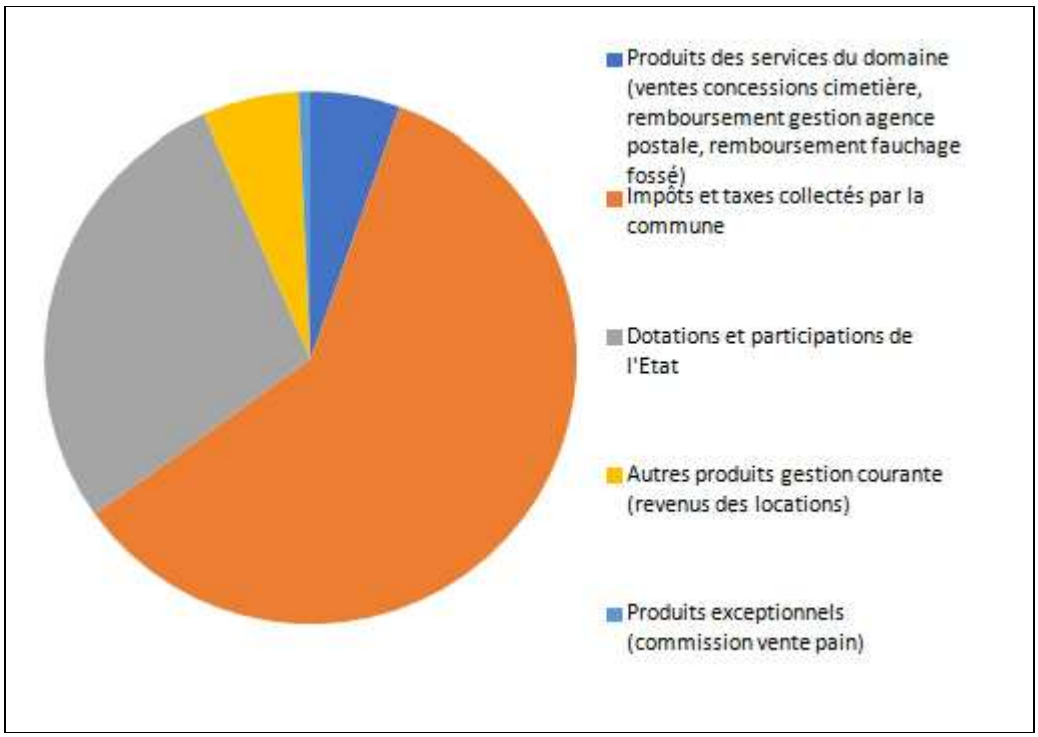

Fête des écoles et CARVICEN :

C'est par une belle journée que le 16 juin dernier, les élèves, les enseignants, le personnel du SGEPI et les parents se sont retrouvés sur l'aire de jeux du Bar associatif de Cenne-Monestiès, afin de fêter la fin d'année autour d'un spectacle préparé par les élèves. C'est avec plaisir que nous avons pu assister à l'interprétation de plusieurs chants et chorégraphies que les enfants ont répété tout au long de l'année avec M. Jean-Frédéric.

Une exposition des travaux faits en classe sur le thème du Projet d''école était également présentée. Nous profitons de l'occasion pour féliciter l'ensemble des participants.

S'en sont suivis une kermesse et un repas sympathique organisés par l'association CARVICEN. L'ambiance chaleureuse et bon enfant a conquis les personnes présentes venues en nombre. Une petite ombre au tableau a cependant obscurci cette belle soirée. En effet, au moment de clôturer cette manifestation, la Présidente de CARVICEN a pris la parole afin de remercier l'auditoire. Elle a annoncé à cette occasion qu'elle démissionnait de la présidence, précisant à la fin : « Je tiens à dire que je ne me sens pas soutenue par ma commune et je précise que j'habite à Villespy ». Cette dernière phrase lancée à voix haute ne peut que ternir l'image de notre village et il nous semble important d'apporter une réponse et des précisions.

En effet, depuis le début de notre mandat, toutes les associations sont sur le même pied d'égalité. Elles touchent une subvention, bénéficient de photocopies **gratuites**, ainsi que du prêt **gratuit** de matériel (table, chaises, sono, cartons de loto, etc… ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs), prêt également des salles communales **gratuitement**. Il est donc demandé à chacune, avant le vote des budgets, de fournir à la Mairie, un bilan financier détaillé, le dernier relevé de banque correspondant au bilan et le récépissé du certificat préfectoral pour toute modification ou changement dans les statuts et bureau.

Une collectivité qui octroie une subvention a l'obligation de vérifier que les actions financées ont bien été réalisées. C'est pour cela que la loi impose aux associations subventionnées de fournir à ladite collectivité une copie certifiée de leur budget, leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Malheureusement, concernant CARVICEN, bien qu'ayant voté la subvention, la Mairie n'a pas pu encore à ce jour, verser la somme votée, car aucun des documents demandés n'a été fourni ; contrairement aux autres associations que nous remercions pour leur sérieux et le respect des demandes (restitution des clefs et matériel en temps et heure, demande de matériel durant les horaires d'ouverture de la Mairie…). Concernant les photocopies, notre commune a émis à plusieurs reprises le souhait, que CARVICEN devrait privilégier le papier couleur et non les encarts couleurs sur du papier blanc, mais la municipalité n'a jamais refusé, de faire des photocopies pour cette association, alors que depuis le Conseil Syndical du SGEPI en date du 19 novembre 2014, il leur a été octroyé gracieusement et en état de marche, l'ancien photocopieur de l'école de Villespy. Enfin, comme toutes les autres associations, CARVICEN bénéficie du prêt de matériel (dont la sono prêtée entre autres, chaque année, pour le marché de Noël qui se déroule à Carlipa) ainsi que les salles communales.

Au vu de ces précisions, nous ne comprenons donc pas ces propos injustifiés et inadéquats, qui nous ont obligé de repréciser les règles établies pour tous, et qui portent atteinte à la réputation de notre village. Souhaitons que la rentrée soit plus sereine…

La rentrée scolaire se fera donc le **lundi 4 septembre.** L'équipe pédagogique de Villespy change après le départ prévu de Madame ROQUES-DAUPHIN et la fermeture de la 2e classe.

Monsieur CANOVAS quant à lui quitte finalement notre RPI suite à une mutation. Nous aurons le plaisir d'accueillir le ou la nouvelle enseignant(e) à la rentrée. Bonne fin de vacances à tous !

Ecobuage :

Nous avons été prévenus récemment que certaines personnes sur le hameau de Villesplas continuaient à brûler leurs déchets verts ou autres. Nous vous rappelons qu'il est absolument interdit, en cette période de sècheresse de procéder à cette pratique. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour **nuisances olfactives**.

Nous comptons sur votre sens civique et vous rappelons que la déchetterie de St Papoul est ouverte : **les mercredis de 8h à 12h et de 14h à 17h / les samedis de 14h à 17h.**

Incivilités, suite :

Dans la liste des incivilités qui continuent, après les chéneaux de la salle des jeunes détériorés, les débris de verre et autres détritus, nous voulions vous faire part de notre surprise à la découverte d'un labyrinthe dans un champ de tournesol. Nous vous rappelons que les cultures agricoles sont le gagne-pain de nos agriculteurs, toute détérioration est un manque à gagner et nous devons tous les respecter. Merci pour eux et pour leur travail !

Remplacement du Vitrail de St Roch :

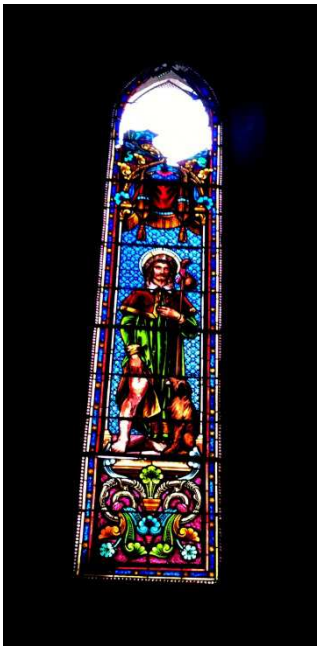

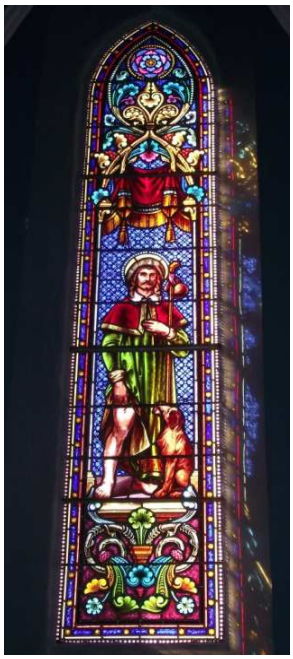

Comme nous en parlions dans notre dernier bulletin et suite à la tempête, le vitrail de St Roch a été refait par L'Atelier du Vitrail de Toulouse et posé mercredi 26 juin dernier.
Le devis était précisément de 7296 € TTC. Le coût des travaux correspond au même montant, pris en charge par l'assurance, moins une franchise de 300 €. Par ailleurs, le conseil municipal a décidé à cette occasion de renforcer les barlotières (traverses en fer qui tiennent les panneaux de vitrail à la maçonnerie) des quatre autres vitraux du chœur pour un coût de 984 € TTC, à la charge communale. Les vitraux du chœur sont donc prêts à affronter un siècle de plus, car ils ont été posés en 1894, durant le ministère de l'abbé CALAS.

Examens :

Nous profitons de ce bulletin pour féliciter tous les jeunes Villespynois qui ont réussi leurs examens.

Journée défense et citoyenneté :

Nous vous rappelons que tout citoyen âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de sa commune. Cette démarche est obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Elle permet également l'inscription d'office sur les listes électorales et vous sera surtout demandée aux examens.

Etat Civil

Naissance :
Audric GONZALEZ, le 19 juin 2017, fils de Kévin GONZALEZ et Elodie BESSAÏAH

Mariage :
Jean-François COUSIN et Marie-Claire CROS, le 29 juillet 2017

Décès :
Docteur Michel DIMON, le 6 juillet 2017

Caminam

La saison de randonnées 2016-2017 s'est bien déroulée.

Au cours de randonnées d'une journée, sur des chemins à travers vignes, champs, collines, montagnes, nos pas nous ont permis de connaître, de façon différente, notre environnement proche.

Les week-ends nous ont emmenés dans des lieux plus lointains.

Celui de Pentecôte (3 jours), grâce à deux randonnées sous le grand soleil, nous a permis de découvrir les beaux paysages des gorges de l'Ardèche. Comme toujours, nous avons jumelé randonnées et visite du patrimoine. Ce fut d'abord le Pont d'Arc et la reproduction de la Grotte Chauvet, inscrite à l'Unesco, très beau témoignage de l'art de nos ancêtres de l'époque préhistorique. Ensuite, une descente de 700 marches nous a conduits, à 120 mètres de profondeur, au sein de l'Aven d'Orgnac, lieu surprenant par ses volumes gigantesques et ses paysages souterrains d'une grande beauté. Tous les participants sont rentrés satisfaits et la tête pleine de beaux souvenirs.

Le week-end de juillet avait pour cadre les Camporells, site lacustre des plus remarquables, situé dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. En dépit d'un temps maussade pour un début juillet, la montée au refuge et la descente par un autre itinéraire ont donné lieu à deux superbes balades. Même si l'ascension des Pics Péric n'a pu être réalisée (ce n'est que partie remise), le week-end a été très réussi.

Le refuge des Camporells et le Petit Péric

La saison prochaine débutera par un week-end en septembre. Celui-ci nous conduira sur le Causse Méjean, situé entre les Gorges du Tarn et celles de la Jonte.

Courant septembre, nous établirons le calendrier pour la saison 2017-2018.

Contact : caminam@orange.fr ou Alain (04 68 94 30 58)

Comité des fêtes

Cette année encore notre fête locale a eu du succès. Nous avions tenu à préparer un programme diversifié, afin que chacun d'entre vous, se retrouve dans cette programmation et le pari a été gagné. Nous avions aussi décidé de revenir sur la place de la mairie, car il est important pour nous, de mélanger tradition et innovation.

Après les événements nationaux, les préfectures ont demandé à chaque commune de voir avec les organisateurs pour sécuriser les lieux des manifestations. Ceci a été fait et validé, nous nous excusons pour les désagréments que cela aurait pu occasionner et nous vous remercions pour votre patience.

Nous tenons aussi à remercier tous les bénévoles, tous les Villespynois, ainsi que les communes de Carlipa, Cenne-Monestiés, Villepinte qui nous ont prêté, podium, barrières ou tout autre matériel afin que cette fête se déroule sous les meilleurs auspices. La «Villespynoise» a fait partie des innovations de cette année, une course de 5km, avec la possibilité de la doubler pour les plus courageux.

Merci à l'équipe de Mme Sabine Chabert, ainsi qu'à Melle Lucie Flores et Mme Kristelle Marty-Adeler pour leur coup de main.

Les repas du vendredi et du samedi ont réuni chacun d'eux environ 160 personnes. La fête locale comme son nom l'indique, est tout d'abord un moment convivial pour les habitants de la commune, il est important de nos jours, de se retrouver, de quitter nos quotidiens quelques instants, quelques heures autour d'évènements légers, joyeux et festifs.

A l'année prochaine !

Club du Mieux-Vivre

Les vacances déjà bien entamées, il faut penser à la reprise des activités le **jeudi 31 août**. Pour celles et ceux qui ont envie de passer quelques heures conviviales, nous vous rappelons que nous nous réunissons chaque jeudi vers **14h, à la salle du 3e âge de la salle des fêtes**, dans la bonne humeur, pour des travaux manuels, lotos ou autres.

- Le **jeudi 7 septembre**, nous avons programmé un petit loto (R.V à partir de 14h).
- Le **jeudi 28 septembre**, ce sera une rencontre avec un producteur de produits de Lacaune, avec repas-dégustation à midi pour 10,00 €. (les personnes intéressées sont priées de s'inscrire rapidement, au plus tard **le 26 août**).

Nous vous rappelons que ces activités sont ouvertes à toute personne à partir de 50 ans, adhérente ou non au Club. Espérant vous voir nombreux, nous vous souhaitons de bonnes fins de vacances.

Contact : Mme JESUPRET 04 68 94 23 96 ou Mme SINICO 06 77 32 70 00

Dempuèi l'auba dels temps, los òmes estimon la doçor del mèl de las abelhas… Quina riquesa a lo mèl sul plan dietetic : es en mai un produch cent de cent vertadièrament natural, al gost incomparable e que recapta las vertuts de la flor, en mai lo mèl s'assimila perfectament dins lo nòstre organisme. Quina diferència amb lo sucre blanquejat artificialament qu'aprofiecham fòrça tròp dins la nòstra alimentacion quotidiana. Cal descubrir la vigor d'aquel nectar sucrat que nos arriba tot dreit de la flor del campèstre !
(Setmanièr provençal e del País d'Òc-1985)
Vaquí pels golards una bona recèpta de far amb de mèl !

Depuis l'aube des temps, les hommes estiment la douceur du miel des abeilles… Quelle richesse a le miel sur le plan diététique : c'est en plus un produit cent pour cent vraiment naturel, au goût incomparable et qui recèle les vertus de la fleur, en plus le miel s'assimile parfaitement dans notre organisme. Quelle différence avec le sucre blanchi artificiellement que nous utilisons beaucoup trop dans notre alimentation quotidienne. Il faut découvrir la vigueur de ce nectar sucré qui nous arrive tout droit de la fleur des champs !

(Semainier provençal et du Pays d'Oc-1985)

Voilà pour les gourmands une bonne recette à faire avec du miel !

Lo pan melicios
Vos cal :

- 3 bons culhierats a sopa de mèl
- 1 gòt de sucre en podra o cassonada (es melhor !)
- 1 gòt de lait
- 3 gòts de farina
- 1 paquet de levadura quimica
- 3 uòus
- 100 gr de burre fondut
- 1 culhierat d'anis verd o de gingebre, de canèla e d'espècias qu'aimatz. Se pòt metre tanben a Nadal de tròces de nogas, de prunas secas, de rasims sècs…

Aprestatge :

1) Dins una terrina, barrejatz lo mèl, lo sucre e lo lait.
2) Apondre pichòt a pichòt la farina e la levadura. Viratz fins a çò que la pasta siá lisa.
3) Barrejatz puèi los uòus, lo burre e l'anis o autre.
4) Escampatz lo barrejadís dins un motle long plan burrat e fasètz còire 45 mn a forn mejan.

Le pain d'épices
Il faut :

- 3 bonnes cuillerées à soupe de miel
- 1 verre de sucre en poudre ou de cassonade (c'est meilleur !)
- 1 verre de lait
- 3 verres de farine
- 1 paquet de levure chimique
- 3 œufs
- 100 gr de beurre fondu
- 1 cuillerée d'anis vert ou de gingembre, de cannelle et d'épices que vous aimez. On peut aussi mettre à Noël des morceaux de noix, de pruneaux, de raisins secs…

Préparation :

1) Dans une terrine, mélangez le miel, le sucre et le lait.
2) Ajouter petit à petit la farine et la levure. Tournez jusqu'à ce que la pâte soit lisse.
3) Mélangez ensuite les œufs, le beurre et l'anis ou autre.
4) Mettez le mélange dans un moule long bien beurré et faites cuire 45 mn à four moyen.

Le comité de rédaction :
Jean-Pierre Barès, Michèle Bastide, Karine Derkaoui, Monique Hodent, Suzanne Jésupret, Maryse Lala-Laffont, Pierre Sélariès, Bruno Bareil.